



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Préavis d'intention oral 07/16
au Conseil Communal

**Remplacement d'un véhicule à la Voirie et
aux Espaces verts**

Denys Chevalier, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Faisant référence aux propos que Monsieur Denys Chevalier a tenus devant vous lors du dernier Conseil communal du 14 septembre 2016, l'accident de l'un des véhicules de la Voirie et des Espaces verts le 24 août dernier impose à la Municipalité de vous soumettre un préavis d'intention oral.

La Municipalité, par la voix de Monsieur le Syndic, a évoqué cette procédure avec la Commission des finances. Celle-ci n'a fait aucune objection à ce mode de faire.

2. Situation

En temps normal, la Voirie et les Espaces verts disposent de deux véhicules équipés spécialement pour leurs diverses activités. A la suite de cet accident, la société Iveco (Suisse) SA à Morges nous loue un véhicule simple non équipé. En principe, la location d'un véhicule de ce type coûte CHF 1'000.-- par mois.

Vu que nous sommes aux portes de l'hiver et que le délai de livraison d'un nouveau véhicule de ce type est de quatre mois dès la signature du contrat, il est indispensable de disposer très rapidement d'un véhicule de remplacement pour faire face à un entretien optimal des routes pendant l'hiver (benne spéciale à installer sur le pont du véhicule).

Le véhicule accidenté a été acheté il y a 18 ans. Son remplacement était envisagé en 2017 en vous soumettant un préavis d'investissement. L'accident survenu inopinément précipite les intentions de la Municipalité quant à ce remplacement de véhicule.

3. L'étude du marché de ce type de véhicule

Conformément aux règles posées en matière de marchés publics, nous avons déjà demandé des offres à trois entreprises différentes.

Notre choix s'est porté sur le véhicule utilitaire IVECO pour des raisons techniques et surtout pour des motifs financiers. Brièvement, cette société, en cas d'achat du nouveau véhicule, nous met gratuitement à disposition un véhicule de remplacement (économie de CHF 1'000.— par mois). En outre, la garantie proposée est supérieure à celle de ses concurrents.

4. Type et prix du véhicule

4.1 Type de véhicule

Il s'agit d'un véhicule de la marque IVECO, modèle Daily My 2016 36 C16 18 Euro 6

4.2. Prix du véhicule

Sans entrer dans les détails techniques, voici quelques précisions quant aux prix.

Exécution standard	CHF 44'530.— HT
Diverses options d'usines et supplémentaires	CHF 6'510.— HT
Aménagements spéciaux (bennes, etc)	CHF 29'080.— HT
Prix du véhicule complet	CHF 80'120.— HT
Rabais spécial offert par IVECO	<u>CHF 7'897.— HT</u>
Prix du véhicule complet	CHF 72'222.-- HT
TVA 8%	
Prix du véhicule complet	<u>CHF 77'999.76 TTC</u>

En tenant compte de l'indemnité perçue auprès de l'assurance de l'automobiliste fautif, CHF 6'000.—, la dépense pour la Commune s'élève à CHF 71'999.76.

5. Les motifs de ce préavis d'intention

L'article 15 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 prévoit qu'un investissement de moins de cinquante mille francs peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement.

En référence au préavis 01/16 que vous avez voté récemment, La Municipalité est autorisée à engager des dépenses de fonctionnement hors budget, imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 35'000.00 dans les cas de force majeure pour des travaux urgents. La Municipalité informera le Conseil communal lors de telles situations.

En l'espèce, cette dépense est supérieure à CHF 50'000.— et ne peut être portée au budget de fonctionnement en 2017. Comme dépense hors budget imprévisible et exceptionnelle, elle est supérieure à CHF 35'000.--. Dans les deux cas, elle doit faire l'objet d'un préavis.

Au vu de ces éléments juridiques, financiers et logistiques, nous vous soumettons ce préavis d'intention pour permettre à la Municipalité de passer commande avant même de vous soumettre un préavis.

Il est évident qu'un préavis d'investissement suivant les formes usuelles sera soumis rapidement à votre Conseil.

6. Conclusion

Face à une situation exceptionnelle et imprévisible, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

ouï le préavis d'intention relatif au remplacement d'un véhicule à la Voirie et aux Espaces verts

attendu que ce remplacement répond à une situation imprévisible, exceptionnelle et urgente

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis d'intention concernant le remplacement d'un véhicule à la Voirie et aux Espaces verts,
2. d'autoriser la Municipalité à commander ce véhicule de remplacement d'un montant de CHF 77'999.76 TTC, indemnité d'assurance non déduite;
3. de fixer un délai raisonnable à la Municipalité pour déposer un préavis d'investissement en bonne et due forme.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 10 octobre 2016, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



François Bryand



Le Secrétaire



Daniel Kistler